GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VIENNE

SCA - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site https://www.infogreffe.fr/formalites/modifier-une-entreprise

Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité

Coût

Joindre à la formalité un règlement de 185.77 € comprenant (13,16 € de coût de dépôt d'actes)

Greffe : émoluments fixés par les articles A.743-8 et suivants du code de commerce du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)